

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202376-20200528-20200527-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 29
Présents : 29
Votants : 27

Le 27 mai 2020, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Jean-Bonnefonds**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc CHAVANNE, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2020

Présents : C. IMBERT – C. BERGEON – R. ABRAS – S. BERCET-SERVANTON – M. PAGAT – F. CHARENTUS-GERACI – C. SERVANTON – A. GARZENA – M. CHAVANNE – T. CHALANCON – M.-J. DAVID – C. PENARD – P. CHANUT – D. GONON – G. CHARDIGNY – C. RANCHON-BROSSE – F. PETRE – D. DEVUN – C. CHAMMAS – P. FAURE – D. MONIER – E. TONOLI – C. DECOT – C. PILATO – M. HUREAU – M. EKINDA – O. VERCASSON – J. DESORME – M. BARSOTTI

Secrétaire de la séance : O. VERCASSON

- 02 -

Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Saint-Jean-Bonnefonds un effectif maximum de huit (8) adjoints ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à 27 voix pour et 2 abstentions (J. DESORME – M. BARSOTTI), la création de sept (7) postes d'adjoints au Maire.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 28 mai 2020

Le Maire :

Marc CHAVANNE